



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

ANNEXE 1

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

BORDEREAU DES PIÈCES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

NOM DE LA COLLECTIVITE :

INTITULE DE L'OPERATION :

1. Pièces communes à toutes les demandes

- Note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement - visée par les services préfectoraux
- Plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues (annexe 2)
- Devis descriptifs détaillés au stade APD **en concordance avec le plan de financement** (ces devis peuvent être complétés le cas échéant par le coût de la maîtrise d'oeuvre, les frais divers : publicité, marchés et une marge pour imprévus à hauteur de 10 % maximum).
- Echancier de réalisation de l'opération et des dépenses actualisé
- Attestation de non commencement de l'opération avant la date de dépôt du dossier (annexe 4)
- Pour une demande de subvention supérieure à 100 000 €, il est indispensable de rajouter la fiche synthétique, qui sera présentée aux membres de la commission des élus afin qu'elle puisse émettre un avis (annexe 3)**

2. Pièces supplémentaires

- Un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci, relevé cadastral
- Plan de situation, le plan de masse des travaux, plan cadastral
- Le programme détaillé des travaux
- Pour les dossiers déposés au titre de la voirie : le tableau de classement de la voirie communale



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

ANNEXE 2

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

PLAN DE FINANCEMENT

NOM DE LA COLLECTIVITE :

INTITULE DE L'OPERATION :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	
Travaux	
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	

FINANCEMENTS		Montant	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	<input type="checkbox"/> sollicité		
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Conseil régional	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
Total financements publics			
Fonds propres			
Emprunt – Crédit bail			
Total autofinancement			
Autres (à préciser)			
Total général			

Fait à

Le

Cachet et Signature :

PS : le total des aides publiques ne peut excéder 80 % du coût HT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

ANNEXE 3

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

FICHE SYNTHETIQUE POUR LES SUBVENTIONS SUPÉRIEURES À 100 000 €

NOM DE LA COLLECTIVITE :

INTITULE DE L'OPERATION :

PLAN DE FINANCEMENT :

- coût des travaux HT :
- DETR :
- Autres co-financements : -

-
-
-

- Autofinancement :

ECHEANCIER DE REALISATION :

- date de début des travaux :
- date prévue d'achèvement :

DESCRIPTION DU PROJET :

(Note précisant l'objet de l'opération et les objectifs poursuivis)



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

ANNEXE 4

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT D EXECUTION

Je soussigné (nom et qualité),

Atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année **2020**, n'a pas connu de début d'exécution.

Je m'engage à ne pas commencer l'opération :

avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente : la préfecture pour l'arrondissement de Clermont-Ferrand et les sous-préfectures concernées pour les autres arrondissements

Objet de l'opération :

Coût HT de l'opération :

Attention : Selon l'article R2334-24 du Code général des collectivités territoriales, aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Ainsi, un bon de commande, un devis daté et signé « bon pour accord » ou la notification d'un marché constituent le début d'exécution d'une opération.

Fait à

Le

Cachet et Signature :



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

ANNEXE 5

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

LISTE DES PIÈCES POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

NOM DE LA COLLECTIVITE :

INTITULE DE L'OPERATION :

Les demandes de paiements de subvention DETR doivent être adressées directement à la Préfecture, au bureau du contrôle budgétaires et des dotations de l'Etat :

- pour les arrondissements d'Ambert et de Clermont-Ferrand: à Madame Anne DUMAS
- pour l'arrondissement d'Issoire : à Madame Anne BLOT
- pour les arrondissements de Riom et Thiers : à Madame Nathalie ANTOINE-MICHARD

Demande d'avance de 30 %

- Imprimé n°1 : déclaration de commencement d'exécution, datée et signée
- Un justificatif de démarrage des travaux : ordre de service, lettre de commande, notification du marché ou devis signé, daté avec la mention « bon pour accord »

Demande d'acompte

Si aucune avance n'a été versée au préalable :

- Imprimé n°1 : déclaration de commencement d'exécution, datée et signée
- Un justificatif de démarrage des travaux : ordre de service, lettre de commande, notification du marché ou devis signé, daté avec la mention « bon pour accord »

Pour toute demande d'acompte :

- Imprimé n°2 : document précisant la demande d'acompte et le montant hors taxes des dépenses
- L'état récapitulatif des dépenses réalisées **visé et signé par le comptable public de la collectivité et par le maire.**

Pour les dossiers faisant l'objet d'un marché, cet état doit être présenté **par lot**, conformément à la répartition prévue dans le dossier de demande de subvention.

Les factures acquittées et correspondantes à la demande d'acompte.

Les factures doivent être présentées **dans l'ordre de l'état récapitulatif des dépenses** et doivent comporter le numéro de mandat s'y rattachant. Si le montant d'une facture diffère du montant reporté sur l'état récapitulatif, il convient de le justifier en annotant la facture correspondante (révision de prix, retenue de garantie).

Pour les demandes comportant beaucoup de factures, il convient de les regrouper par sous-chemises

Demande solde

Si aucun acompte n'a été versé au préalable :

Imprimé n°1 : déclaration de commencement d'exécution, datée et signée

Un justificatif de démarrage des travaux : ordre de service, lettre de commande, notification du marché ou devis signé, daté avec la mention « bon pour accord »

Pour toute demande de solde :

Imprimé n°1 : déclaration de commencement d'exécution, datée et signée

Un justificatif de démarrage des travaux : ordre de service, lettre de commande, notification du marché ou devis signé, daté avec la mention « bon pour accord »

primé n°2 : document précisant la demande de solde et le montant hors taxes des dépenses

L'état récapitulatif des dépenses réalisées **visé et signé par le comptable public de la collectivité et par le maire.**

Pour les dossiers faisant l'objet d'un marché, cet état doit être présenté **par lot**, conformément à la répartition prévue dans le dossier de demande de subvention.

Les factures acquittées et correspondantes à la demande d'acompte.

Les factures doivent être présentées **dans l'ordre de l'état récapitulatif des dépenses** et doivent comporter le numéro de mandat s'y rattachant. Si le montant d'une facture diffère du montant reporté sur l'état récapitulatif, il convient de le justifier en annotant la facture correspondante (révision de prix, retenue de garantie).

Pour les demandes comportant beaucoup de factures, il convient de les regrouper par sous-chemises

Le certificat d'achèvement des travaux

